

INFORMATION AUX PORTEURS



asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

06/11/2018 – CPR Europe : Stratégie d'investissement - implémentation d'un filtre ESG / baisse des frais de gestion directs sur la part P (FR0010619916).

A compter du 06/11/2018, les modifications suivantes entreront en vigueur sur votre FCP :

→ la stratégie d'investissement de votre FCP intégrera des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

Ainsi, l'objectif de gestion de votre consistera à rechercher sur le long terme – cinq ans minimum – une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI Europe converti en euros, **tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.**

L'univers d'investissement sera réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilisera les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés sera fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.
- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.
- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

Le fonds respectera les règles ESG suivantes :

- Exclusion des émetteurs dont la note ESG est de "F" ou "G" à l'achat, en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de "F" ou équivalent, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs ;
- Exclusion des émetteurs dont la note est de "F" ou "G" à l'achat, sur au moins l'un des critères contribuant au calcul de la note globale ESG et définis comme pertinents pour la zone géographique ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de "F"

